



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 19 Avril 2022

Procès-Verbal N° 553

Proposition Médaille District 2022

Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré **de la médaille de DISTRICT.**

Pour cela, merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le retourner au **Secrétariat du District pour le 15 MAI** délai de rigueur.

[Formulaire demande médaille District](#)

Election de la Délégation du District pour l'Assemblée Générale de la Laurafoot

APPEL A CANDIDATURE

L'élection de la délégation du District de l'Isère pour l'Assemblée Générale de la Ligue Auvergne Rhône Alpes a lieu chaque saison, elle aura lieu lors de l'Assemblée Générale du District de l'Isère du 24 juin 2022.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert aux clubs **du 17 mars au 25 mai 2022, à minuit, cachet de la poste faisant foi.**

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : District de l'Isère de Football 2 bis rue Pierre de Coubertin 38360 Sassenage.

Rappels :

– tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2.1 des Statuts du District,

– conformément à l'article 12.2 des Statuts de la Ligue, l'Assemblée Générale du District doit élire 12 délégués appelés à représenter les clubs du District à l'Assemblée Générale de la Ligue,

– toute candidature doit être présentée de manière individuelle

– l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire ci-dessous prévu à cet effet :

[FORMULAIRE CANDIDATURE](#)

TRESORERIE

ERRATUM DU PV 552

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

Il faut lire

NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 7 et 10 avril 2022

JARRIE CHAMP	SA8ENTD1
BOURGOIN JALLIEU	U13D4
FONTAINE LES ILES	SA8ENTD2
RACHAIS	SA8ENTD2
CHAMPAGNIER	SA8ENTD2
DEUX ROCHERS	SA8ENTD1
ST QUENTIN FALLAVIER	U13D4
VEZERONCE HUERT 2	U13D2
SUSVILLE	U13D3

NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 16 et 17 avril 2022

MURETTE 4	CIU13
BOURGOIN JALLIEU 5	CIU13
RIVES 2	CIU13
UO PORTUGAL	CIU13
BOURG OISANS	CIU13
FONTAINE LES ILES	SA8ENTD2
VILLENEUVE	CPSENTA8

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 16 et 17 avril 2022

RO-CLAIX 2	D4
FORMAFOOT B.V.	FEMA11D2
TOUR ST CLAIR	U17D1

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U15

Amende 93 €

Du 16 avril 2022

GIERES 2	CHU15A.D.
----------	-----------

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE FOOT A8

Amende 32 €

Du 16 avril 2022

HTE COMBE SAVOIE	CPU18FA8
BEAUREPAIRE	CPU18FA8
GUC	CPU18FA8
LA MOTTE SERVOLEX	CPU15FA8
ST GEORGES COMMIIERS	CHU13FI
GONCELIN	CHU13FI

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 16 et 17 avril 2022

SEYSSINS	CPU17
STSIMEON BRESSIEUX	D5
ST QUENTIN FALLAVIER	D5

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 9 avril 2022

FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE 2	U13D4
-----------------------------	-------

FM PLATEAU U10 – U11 NON**RETOURNEE****Amende 20 €****Du 9 avril 2022**

SEYSSINS	U11 B
ABBAYE	U11 B
SASSENAGE 2	U11 C
USVO	U11 C
EYBENS 3	U11 D
LA SURE	U11 E
VALLEE GUIERS	U11 F
SEYSSINET 3	U10 B
CROLLES	U10 C
MISTRAL 2	U10 D
LA COTE ST ANDRE	U10 F
LIERS	U10 F
MEYRIE	U10 F

VALLEE DU GUIERS	U10 G
VALLEE DU GUIERS 2	U10 G
ARTAS	U10 H
FROGES	U10/U11 A
CROLLES	U10/U11 A
TOUVET	U10/U11 A
PIERRE CHATEL	U10/U11 B
BAJATIERE	U10/U11 C
SEYSSINS	U10/U11 C
USVO	U10/U11 C
TULLINS	U10/U11 D
MEYRIE	U10/U11 E
LA SURE	U10/U11 F
NIVOLAS	U10/U11 G
ST QUENTIN FALLAVIER	U10/U11 H
ARTAS	U10/U11 I
ST MAURICE L'EXIL	U10/U11 I

TRESORERIE NON A JOUR AU 15 AVRIL 2022**Article 17 – Règlement financier 17-3 – Procédures et Sanctions :**

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Avril 2022

533035 VILLENEUVE AJA
547135 POISAT AC (sous réserve d'encaissement)

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr

STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr



COMMISSION ARBITRES

MARDI 19/04/2022 à 18h30

Procès-Verbal N°553

Président : SABATINO Joseph

Présents : TREVISAN Ludovic (CD)

Excusé : LALO Aboubakar, KODJADJANIAN Jean-Marie

arbitres@isere.fff.fr

NOTE AUX ARBITRES / OBSERVATEURS

- **IMPORTANT** : Pour que vos indisponibilités soient prises en compte, les arbitres doivent obligatoirement cocher les cases District et Ligue sur MyFFF.

- **RAPPEL AUX ARBITRES**

Il est rappelé aux arbitres l'obligation de faire un rapport en cas d'exclusion, faits de jeux, réserve technique et ont pour obligation d'être présents aux auditions des commissions du district (discipline et appel)

- Rapport non conforme : amende 10 €
- Rapport non envoyé : amende 30 €
- Absence à audition sans justificatif : amende 50 €

Il est demandé également aux arbitres de s'appliquer dans la rédaction des rapports disciplinaires. Certains écrits souffrent d'un manque de clarté qui rend difficile la compréhension dudit rapport.

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014) Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements Seul sera

autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

La CDA demande aux arbitres officiant en féminines de faire respecter le règlement ci-dessus

• ECUSSENS

Les arbitres ayant réussi la FIA au cours de la saison 2019-2020 sont invités à se faire connaître et à se rapprocher de la CDA. Une cérémonie officielle de l'UNAF avec la CDA sera organisée pour la remise des écussons à une date qui sera à définir.

• RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT

> FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION :

La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1.

> Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs.

TUTORATS

Les arbitres ayant effectué des tutorats doivent impérativement rendre leurs rapports au district (ces rapports servent de justificatifs pour vous faire régler).

Essayer de faire vos rapports avec sérieux, de façon lisible, en mettant bien la date, la rencontre, le niveau etc.

CANDIDATURE TUTORAT En raison du nombre d'arbitres restant à suivre et ceux à venir, (FIA MOIDIEU et SASSENAGE) les arbitres désireux de faire un tutorat sont priés de contacter **M. VAGNEUX Luc, responsable Tutorats (06 30 34 44 39). Merci d'adresser également un mail à la CDA.**

LA CDA demande aux nouveaux arbitres stagiaires qui ont réussi l'examen aux formations de MOIDIEU et SASSENAGE (comme évoqué les jours de la formation) de regarder leurs designations sur le portail des officiels qu'il ont créés pour être désignés et :

Pour leur premier match si pas d'accompagnateur tuteur de voir avec leur club représentatif de pouvoir se faire assister ou aider par une personne référente de celui-ci du fait du manque de tuteurs arbitres disponibles

DESIGNATIONS :

Veillez noter les coordonnées des désignateurs du District de l'Isère

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – ASSISTANTS U20 District	07-85-98-74-44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	D3-D4- D5 – U18 Ligue – FEMININES Jeunes Ligues	06-17-14-62-03	yuksel.ferdinand@gmail.com
CUSANNO Stéphane	U 17 + U15	06-46-41-36-44-	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06-58-92-79-30	Mustaky38@yahoo.fr

OBSERVATEURS

CHARLES	JACQUES	06 87 88 47 39	jacques.charles0982@orange.fr
DETHOOR	SYLVAIN	06 61 72 39 97	sdethoor@free.fr
FELIX	DANIEL	06 85 08 31 77	daniel.josette.felix@orange.fr
MARCE	CHRISTIAN	06 03 69 05 94	christianmarce@gmx.fr
SPARAPANO	PATRICK	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com
TAPIA	JOSE	06 28 06 42 62	Josetapia@free.fr
THOMET	JEAN	06 48 96 25 42	thomet.jean@orange.fr

COURRIERS DES ARBITRES / OBSERVATIONS NOTE AUX ARBITRES

Merci de prendre en compte le nouveau barème d'indemnités d'arbitrage disponible sur le site du District, onglet arbitrage, rubrique docs arbitres.

Lorsque vous êtes indisponible hors délai, en plus de prévenir votre désignateur, vous devez poser votre indisponibilité sur le site portail des officiels.

Tout arbitre désigné par erreur pour arbitrer son club doit impérativement contacter son désignateur pour changement.

Important :

Les désignations Ligue Jeunes à partir des U14 sont dorénavant assurées par YUKSEL Ferdinand et les désignations jeunes district U20 D1 D2 par FARKAS LEO

Les arbitres qui n'ont pas de désignation sur leur compte pour X raisons doivent impérativement contacter leur désignateur. Et le District en cas de problème sur le portail officiel.

Les jeunes arbitres(18 ans), disponibles le dimanche en féminines doivent en faire part à la commission et aux désignateurs concernés.

COURRIERS CLUBS

SP VOUREY : demande d'arbitre match D5 PB VOUREY/ UOP SMH du 08/05/2022 . Satisfaction vous sera donnée dans la mesure de nos possibilités.

COURRIERS ARBITRES

CHELLOUG Sofiane : Problème de paiement Match – Réponse et procédure vous a été transmise par mail

BUCHET Kevin : Envoi d'un certificat médical.pour indisponibilité Pris note.

CORBEL Severin : Envoi d'un certificat médical.pour indisponibilité Pris note

SAINT ALBIN Laurent : : Envoi d'un certificat médical.pour indisponibilité Pris note.

ANAR AKDIM Kamel : rapport tutorat , pris note .

BEN EL HADJ Zied : rapport observateur .pris note.

TEPPOZ Anthony : necessaire fait vu ensemble au telephone .

LEVEUGLE Pierre : coordonnées nouvelle adresse postale pris note .

TAPIA José : pris note de votre courrier , remerciements , transmis au responsable pour suite à donner .

DESTRAS Patrick : comme convenu par telephone voir avec le responsable des observateurs pour tes rapports non reçus .

RAPPEL AUX CLUBS

RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT > FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION : La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1. > Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs

Aux clubs qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation, merci de faire le nécessaire pour régler les arbitres en fin de rencontre.

- **Les clubs doivent impérativement prévenir les officiels de match** en cas d'annulation ou report d'un match pour différents motifs.

La CDA informe les clubs qu'elle ne tolérera plus les demandes d'arbitre qui passent directement par les désignateurs. En effet, toute requête doit être transmise au District avec ampliation à la CDA.

Toutes les demandes (ou courriers divers) doivent être envoyées le mardi avant midi - au plus tard- pour un traitement diligent lors de la réunion de la CDA.

**ATTENTION
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 19 Avril 2022

Procès-Verbal N°553

Président : CICERON Fabien
Présent : CICERON Fabien,
Excusés : DUTCKOWSKI Yohan, HESNI Mohamed
Absent : AGACI Franck

.....

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués.

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :**WEEK END DU 23 ET 24 AVRIL 2022**

<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
SENIORS D1 POULE A	ASIEG	ST ANDRE GAZ	BOUHAZAMA KAMEL	FRAIS AU CLUB DE ST ANDRE
SENIORS D2 POULE B	SEYSSINS 2	RO CLAIX	AHMED HEZAM ZINE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D2 POULE C	DOLOMIEU	CREYS MORESTEL	DUTCKOWSKI Y LAZAAR SAMID	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE A	ST GEORGES DE COMMIERS	GRESIVAUDAN	HUGOT DANIEL	FRAIS AU CLUB DE ST GEORGES
SENIORS D3 POULE A	SUSVILLE	ST PAUL VARGES	MORE CLAUDE	FRAIS AU CLUB DE ST PAUL
SENIORS D3 POULE A	USVO	LA MURETTE 2	EL RAFFARI REDA	FRAIS AU CLUB DE LA MURETTE
SENIORS D3 POULE B	DEUX ROCHERS	SEYSSINET 3	BOULORD JM	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE C	BOURGOIN ASP	ST ANDRE GAZ 2	DIASPARRA G MALLET MARC	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D3 POULE D	ENT FOOT ETANGS	BEAUVOIR	DURAND NICOLAS	FRAIS AU CLUB DE BEAUVOIR
SENIORS D3 POULE D	REVENTIN 2	DOMARIN 2	BLANCHEFLEUR BERNARD	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D4 POULE B	VINAY	THODURE	SOUDANI HAMID	FRAIS AU CLUB DE THODURE
SENIORS D4 POULE D	ST QUENTIN FALLAVIER	CESSIEU	GIRARD VEYRET NORBERT	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D5 POULE D	VELANNE 2	BOUCHAGE PASSIN 2	AVETTAND NICOUD JULIEN	FRAIS AU CLUB DE VALANNE



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 19 Avril 2022 à 18h00

Procès-Verbal N° 553

Président : M. Mallet
Présents : M Montmayeur
Excusés : F Agaci ; J.P Bert

RECIDIVE CLUBS

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club :

Artas Charantonay ; Pont de Claix ; Villeneuve ; Seyssinet ; Tour Saint Clair ; Asp Bourgoin ; Crolles ; Vallée de la Gresse ; Eybens ; Sassenage ; Domarin ; Nivolas ; Abbaye ; Oyeu ; Deux Rochers

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.2

Domarin ; Villeneuve ; Vallée de la Gresse ; Sassenage ; Seyssinet ; Artas Charantonay ; Grésivaudan ; Deux Rochers ; Abbaye

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du **30 Juin 2022, les informations nécessaires leurs ont été données lors de l'A.G du 3 Juillet 2021 (Suite période COVID, la commission a décidé de prolonger la date limite pour ces formations au 30 Juin dernier délai)**

Saison 2021-2022

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

Eybens ; Seyssins

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du **23 Novembre 2022**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJAT Villeneuve

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
04 Janvier 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
Eybens

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
15 Mars 2023**

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED

Note aux responsables des équipes U15D1 et U17D1

Pensez à commencer de remplir les documents pour le Challenge Claude Montpied vous
trouvez le règlement du Challenge Sportivité Jeunes ainsi que la fiche Challenge sur le
site du District dans Document puis Ethique et Prévention puis Saison 2021-2022 puis
Sportivité Seniors et Jeunes

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 552 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

**Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le
Bonus/malus.....**

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi
rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin
d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles
modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées
par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant
votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par
ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous validerons les vignettes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront
leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

Listes NON RECUES ce jour

Agnin ; Bizones ; Bouchage Passins ; Bourg Oisans ; Bourgoin Asp ; Champagnier ;
Chatte ; Commelle ; Flacheres ; Fontaine ; Grenoble Dauphine ; Gresivaudan ; Les
Avenieres ; Nivolas ; Noyarey ; Pierre Chatel ; Quatre Montagnes ; Rachais ; St Antoine ; St
Cassien ; Susville ; Thodure ; Uo Portugal ; Vallée Gresse ; Villeneuve

Listes reçues ce jour et NON VALIDEES

Cremieu ; Eyzin Pinet

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District



COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 19 Avril 2022

Procès-verbal n ° 553

Président : Jacques Issartel

Présents : Thierry Truwant

Excusés : Gérard Bouat

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Courriers : LA MOTTE SERVOLEX, G U C, GT A C N D, FORMAFOOT B V, HAUTE COMBE, SUD ISERE, HAUTE TARENTEISE, VAREZE, FF ECHIROLLES, VALMONTAISE, ST PIERRE SPORT

COVID

A l'heure actuelle, pour bénéficier du protocole COVID
4 cas confirmés foot à 11 et 2 cas confirmés foot à 8. Contacter le district

PLENIERE

La plénière aura lieu le 3 septembre à 10 h au district.

CHAMPIONNAT A 8

D 2 Poule A

ST CASSIEN – E G 2F

Plus aucune date de disponible

Vous devez impérativement jouer avant le 8 mai (2 dernières journées) sinon match perdu aux 2 équipes

COUPES

1 / 2 finale

SENIORS A 11 :

Soit le 26 mai ou le 29 Mai

Si 1 club de D2 concerné ce sera le 26 Mai (la D2 joue le 29 Mai)

SENIORS A 8

Le 22 Mai

Tirage des 1 / 2 finales le 26 Avril

Cela concerne les seniors à 8 et à 11

Le Président
J. Issartel
06 34 87 23 55



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 19 avril 2022 à 19h00

Procès-Verbal N° 553

Président : Patrick MONIER
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/Correspondants-2021-2022-au-10-11-2021.pdf>

Accessible sur le site : District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants_Foot-Semaine-et-Entreprise_2021-2022 (mise à jour du 10/11/2021).

Arbitre : Mustafa AKYUREK, 06.58.92.79.30, mustaky38@yahoo.fr, arbitres@isere.fff.fr

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Terrains, ville de Grenoble : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport-planification@grenoble.fr, dominique.boenigen@grenoble.fr

NOTE AUX CLUBS

Proposer une Médaille du District pour récompenser un membre bénévole de votre club.

Lien : <https://isere.fff.fr/simple/proposition-medaille-district-2019>

Formulaire : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2019/03/formulaire-2-demande-medaille-dif.pdf>

COUPES DE L'ISERE, Senior à 8 et Entreprise, 1/2 finales

Match à jouer semaines du 19 au 28/04/2022 (si non joué)

CI21. Villeneuve (D2) – Turcs de Grenoble (D2).

FOOT ENTREPRISE A 11, D1

RJ06. ASPTT 2 ST – Air Liquide.

Lundi 25/04/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

RJ04. ASPTT 1 La Poste – CEA Grenoble.

Lundi 25/04/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

RJ07. GSE – ASPTT 2 ST.

Lundi 02/05/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

RJ10. ASPTT 1 La Poste – GSE.

Lundi 09/05/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

RJ10. ASPTT 2 ST – CEA Grenoble.

Lundi 09/05/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D1

Matches à jouer semaines du 19 au 28/04/2022

RJ08. Fasson – Abbaye.

Jeudi 21/04/2022, 20h00. René Perrouault, Champ-sur-Drac.

RJ09. Métropolitains – Jarrie-Champ 1.

Jeudi 21/04/2022, 20h00. René Perrouault, Champ-sur-Drac.

RJ11. Métropolitains – Bilieu.

Lundi 25/04/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

RJ11. Saint-Martin d'Hères – Fasson.

RJ10. Eybens – Métropolitains : date à fixer.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D2

Poule 1, J05. Turcs de Grenoble – Villeneuve.

Lundi 25/04/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Si matches du 04-07/04/2022 non joués, à jouer semaines du 19 au 28/04/2022.

Poule 1, J05. Rachais 1 – Saint-Georges-de-Commiers.

Poule 2, J05. Fontaine Les Îles – Villard-Bonnot Grésivaudan.

Poule 2, J05. Champagnier 2 – Brézins.

Matches en retard à jouer semaines du 19 au 28/04/2022

(si possible, ou envoyer FM si matches joués. Dirigeants vous contacter).

Poule 1, RJ01. Villeneuve – Saint-Georges-de-Commiers.

Poule 1, RJ03. Jarrie-Champ 2 – Turcs de Grenoble.

Poule 1, RJ03. Deux Rochers 2 – Saint-Georges-de-Commiers.

Poule 1, RJ04. Villeneuve – Jarrie-Champ 2.

Poule 1, RJ03. Saint-Georges-de-Commiers – Turcs de Grenoble.

Poule 2, RJ03. Champagnier 1 – Villard-Bonnot Grésivaudan.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 19 AVRIL 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°553

Président : CARRETERO Christophe
Présents : CARRETERO Christophe
Excusés : SUEUR Pierre
Absents :

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre

Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS:

Espoir futsal 38 : Lu et noté.

Futsal club United : Lu et noté.

INFO:

Pour la phase "play-off" la commission futsal en collaboration avec le désignateur des arbitres futsal de la CDA fera le nécessaire pour avoir un arbitre pour toutes les rencontres sur les 7 dernières journées de championnat. Si toutefois ceci n'était pas possible, le désignateur fera de sorte que la répartition des arbitres soit équitable pour chaque club.

Rappel :

Pour tout changement de jours de vos rencontres, vous devez transmettre par mail (avec l'adresse mail de votre club (.....@laurafoot.org) au district et au clubs concernés au moins 10 jours avant la programmation de la rencontre.

La commission ne prendra plus en compte les mails avec adresse perso.

Pour tout changement de jours ou d'horaires de vos rencontres, vous devez prévenir l'arbitre qui est désigné (si il y en a un) sous peine de sanctions.

Suite à divers retours à la commission futsal, tous les clubs recevant doivent mettre à disposition un vestiaire pour les arbitres. Si cette obligation n'est pas respectée, l'arbitre de la rencontre pourra décider de ne pas arbitrer la rencontre et le dossier sera transmis à la commission des règlements et des terrains pour suite à donner.

Pensez à rentrer le score de vos rencontres juste après la fin du match sur le site du DIF pour une meilleure lisibilité du classement.

1° journée de play-off Futsal semaine 16 (18/04 au 24/04/22) :

F.C Voironnais / Espoir Futsal 38 : Le samedi 23/04/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Mistral Grenoble 1 / Futsal Club United : Le mardi 03/05/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

Futsal Picasso / Nuxerete Fs 38 2 : Le vendredi 22/04/22 à **20h45** (gymnase Picasso, Echirrolles).

Futsal Voreppe / Futsal Pont de Claix : Le **jeudi 21/04/22** à 21h15 (gymnase Pigneguy, Voreppe).

1° journée de play-down Futsal semaine 16 (18/04 au 24/04/22) :

Académie des Collines / Futsall des Géants 2 : Reporté à une date ultérieure.

Vie et partage 2 / Mistral 2 : Le samedi 23/04/22 à 17h00 (gymnase Croix de Verine, Grenoble). **Rencontre inversée par rapport à la première phase.**

2° journée de play-off Futsal semaine 17 (25/04 au 01/05/22) :

Nuxerete Fs 38 2 / Espoir Futsal 38 : Le samedi 30/04/22 à 15h00 (gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

Futsal Club United / Futsal Pont de Claix : Le samedi 30/04/22 à 19h00 (gymnase des Collines, Chirens).

Futsal Picasso / F.C Voironnais : Le vendredi 29/04/22 à 20h00 (gymnase Picasso, Echirrolles).

Futsal Voreppe / Mistral Grenoble 1 : Le dimanche 01/05/22 à 21h15 (gymnase Pigneguy, Voreppe).

2° journée de play-down Futsal semaine 17 (25/04 au 01/05/22) :

Futsall des Géants 2 / Mistral Grenoble 2 : Le mercredi 27/04/22 à 20h30 (gymnase des Saules, Grenoble).

Académie des Collines / Vie et partage 2 : Le dimanche 01/05/22 à 18h (gymnase Georges Brassens, Pont Evêque).

3° journée de play-off Futsal semaine 18 (02/05 au 08/05/22) :

Espoir Futsal 38 / Futsal Picasso : Le lundi 09/05/22 à 20h00 (gymnase municipal, St Alban de Roche).

F.C Voironnais / Mistral Grenoble 1 : Le samedi 07/05/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Nuxerete Fs 38 2 / Futsal Pont de Claix : Le Samedi 07/05/22 à 15h00 (gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

Futsal Voreppe / Futsal Club United : Le samedi 07/05/22 à 20h30 (gymnase Pigneguy, Voreppe).

3° journée de play-down Futsal semaine 19 (09/05 au 15/05/22) :

Mistral Grenoble 2 / Académie des Collines : Le vendredi 13/05/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble). **Rencontre inversée par rapport à la première phase.**

Vie et partage 2 / Futsall des Géants 2 / Le samedi 14/05/22 à à 17h00 (gymnase Croix de Verine, Grenoble).

Les feuilles de matchs doivent êtres scannées et transmises via footclubs dans les 48h.

.....



COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 19 AVRIL à 15 h 00

Procès-Verbal n° 553

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN,

Excusé : Gérard ROBIN, Gilbert REPELLIN, Aline BLANC, Lucien BONO,

FESTIVAL U13

Règlement Championnat jeunes

Article 5 - Équipes Réserves

Par dérogation des Règlements Sportifs du District, **l'article 22 ne s'applique pas pour les championnats de la catégorie U13**. [\(Comprendre que l'article 22 s'applique pour le challenge Festival –](#)

[Pour les challenges FESTIVAL, 2 joueurs maximum ayant participé à plus de 5 rencontres de championnat en équipe\(s\) supérieure\(s\) peuvent prendre part à ces rencontres.](#)

[D'autre part, aucun joueur ayant disputé la dernière rencontre avec une équipe supérieure ne peut participer si celle-ci ne joue pas de rencontre le même jour.\)](#)

JOUEUR U20 : Un joueur U20 est considéré comme un joueur SENIOR même s'il joue dans un championnat jeunes... Dès lors qu'il joue régulièrement en seniors, il peut, sans problème aucun, redescendre dans sa catégorie U20, lorsque la catégorie SENIOR ne joue pas.

Une équipe U20 ne peut pas être considérée comme une équipe inférieure par rapport à une équipe Senior.

GROUPEMENT – PROJETS

CHABONS – OYEU : dossier transmis à la LAuRAFoot

LAUZES – BALMES : dossier transmis à la LAuRAFoot

COURRIER

N° 54 : ST SIMEON BRESSIEUX 2 / U.O. PORTUGAL 2 – SENIORS – D5 – POULE B – MATCH DU 17/04/2022 : confirmation de la réserve, ce mardi 19/04/2022 : dossier en attente : feuille de match reçue tardivement.

INVERSION de SCORE

CROLLES / DEUX ROCHERS : U15 - D1 – POULE B – MATCH DU 9/04/2022

La C.R. demande à M. l'arbitre et au club de CROLLES confirmation de l'inversion du score.

Score annoncé sur la tablette : **CROLLES : 3 buts / DEUX ROCHERS : 0 but**

Réponse pour le 18/04/2022, délai de rigueur.

Courrier de M. l'arbitre officiel de la rencontre, mercredi 13/04/2022, confirmant l'inversion du score.

- 2 ROCHERS : (trois (3) points ; trois (3) buts)
- CROLLES : (zéro (0) point ; zéro (0) buts)

EDUCATEURS D1

A.S.L. ST CASSIEN / TOUR ST CLAIR F.C.2 – D1 - POULE A – MATCH DU 17/04/2022

le club de ST CASSIEN a écrit : "*Notre encadrant Quentin Gallois sera absent pour la rencontre de demain (senior- D1 : ASL ST CASSIEN / Tour St Clair FC2) pour cause de COVID (justificatif joint)*".

TERRAINS SUSPENDUS

RIVES SP 2 : le match RIVES SP 2 / ST LATTIER du dimanche 24 avril 2022 se jouera à 13 h 00 à CLAIX à Stade de la Bâtie - 6 CHEMIN DE RISSET - Terrain en herbe.

JARRIE CHAMP - U20 – D2 – POULE A : suspension du terrain pour 2 matchs fermes

EVOCATION

N°50 : CVL 38 F.C. / E.S RACHAIS – SENIORS – D2 – POULE B – MATCH DU 17/04/2022.

Le club de RACHAIS a écrit, ce mardi 19/04/2022 : "*Lors de la rencontre 23463297, séniors D2, Poule B, le 17/04/2022 : CVL38 / E.S. RACHAIS, le joueur MOLINA Nathan : numéro licence : 2543017265 a joué ce match en étant suspendu, sa prise d'effet étant le 11/04/2022, Ce joueur n'était donc pas qualifié le jour de la rencontre*".

- La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de E.S. RACHAIS pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club de CVL 38 F.C. une demande d'évocation du club d'E.S. RACHAIS, sur la participation du joueur, **MOLINA Nathan** licence n° **2543017265**, susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La Commission des Règlements demande au club de **CVL 38 F.C.** de lui faire part de ses observations avant le 25 / 04 / 2022, délai de rigueur.

RESERVES D'AVANT-MATCH

N°51 : U.S. ST GEOIRE EN VALDAINE / F.C. LA SURE – SENIORS – D4 – POULE C – MATCH DU 17/04/2022.

Le club de ST GEOIRE EN VALDAINE a écrit : "Je soussigné(e) BUSSON ROMAIN licence n° 2543470920 Capitaine du club U.S. SAINT GEOIRE EN VALDAINE formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club F.C. LA SURE, pour le motif suivant : des joueurs du club F.C. LA SURE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain".

Réserve confirmée par le club de ST GEOIRE EN VALDAINE, ce mardi 19/04/2022

DECISION

2^{ème} partie :

Considérant ce qui suit :

- La vérification des feuilles du dernier match des équipes supérieures du club de LA SURE évoluant en D2, POULE B.

Il s'avère que ce club n'a pas respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football Isère Football.

- La dernière rencontre officielle de l'équipe 1 contre SEYSSINS 2 a eu lieu le 10/04/2022.
- Sur cette feuille de match figure le nom de 3 joueurs :
 - TEIXEIRA Raphaël
 - CHANRON Thomas
 - OKECHUKWU Victor

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de La SURE pour en reporter le bénéfice au club de SAINT GEOIRE EN VALDAINE.

LA SURE : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

U.S. ST GEOIRE EN VALDAINE : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Score à la fin de la rencontre : 1 / 2

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°52 : U.S. U.S. DOLOMIEU 3 / U.S. U.S. CORBELIN 2 – SENIORS – D5 – POULE D – MATCH DU 17/04/2022.

Le club de CORBELIN a écrit : "Je soussigné(e) GUINET ARTHUR licence n° 2508682216 Capitaine du club U.S. CORBELIN formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club U.S. DOLOMOISE, pour le motif suivant : des joueurs du club U.S. DOLOMOISE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain".

Réserve confirmée par le club de CORBELIN, le lundi 18/04/2022

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de U.S. CORBELIN pour la dire recevable : Joueurs brûlés.

2^{ème} partie :

Considérant ce qui suit :

- La vérification des feuilles du dernier match des équipes supérieures du club de U.S. DOLOMIEU évoluant en D2, POULE B et D4, POULE D.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football Isère Football.

- La vérification des feuilles du dernier match des équipes supérieures du club de U.S. DOLOMIEU,
- Le club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District Isère Football.
- Les dernières rencontres officielles contre VILLEFONTAINE a eu lieu le 10 / 04 /2022 et contre CESSIEU a eu lieu le 10 / 04 /2022.
- Sur les feuilles de match de ces rencontres, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

RESERVE D'APRES-MATCH

N°53 : U.S. VALMONTAISE / A.S VEZERONCE-HUERT – SENIORS FEMININES à 8 – COUPE J.B. DALMASSO – MATCH DU 17/04/2022.

Le club de VALMONTAISE a écrit lundi 18/04/2022 : " L'US VALMONTAISE a rencontré en match de coupe féminine à 8 JB DALMASSO, dimanche 17.04 l'équipe de AS A.S. VEZERONCE-HUERT ; le match s'est soldé par un nul et des tirs au but. L'équipe de l'AS A.S. VEZERONCE-HUERT a gagné l'USV à l'issue de cette séance de tir.

Je rappelle que l'équipe de l'A.S. VEZERONCE-HUERT évolue en championnat à 8 en D2 ; l'équipe rencontrée hier était nettement renforcée de joueuse ayant un niveau supérieur. Il ne s'agissait pas de l'équipe de D2.

Nous voulions porter réserver pour les motifs suivants (ne connaissant pas les termes exacts) présence de joueuse ayant un niveau supérieur et ayant joué à 11 ET pour présence de joueuse mutée hors période puisque le club de l'AS A.S. VEZERONCE-HUERT a bien une équipe à 11".

DECISION

Art 22 des R.G du District Isère de Football - 2^{ème} partie : (joueuses brûlées)

Considérant ce qui suit :

- La vérification des feuilles du dernier match de l'équipe supérieure du club de A.S. VEZERONCE-HUERT évoluant en R2, POULE C.

Il s'avère que ce club n'a pas respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football Isère Football.

La dernière rencontre officielle de l'équipe 1 contre ANNECY LE VIEUX a eu lieu le 27/03/2022.

- Sur cette feuille de match figure le nom de 4 joueuses :
 - TAVARES SEQUEIRA PIN Maria
 - SAYER Léa
 - SAYER Chloé
 - SORIANO Lucie
 -

Art160 – 2 des R.G. de la F.F.F. (joueuses mutées hors période)

"... En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs (joueuses) mutés (ées) accordé, le nombre de joueurs (joueuses) titulaires d'une licence "Mutation" ayant changé de club hors période normale, inscrits sur la feuille de match est limité à deux maximum ...".

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du match, il s'avère que 3 joueuses du club de A.S. VEZERONCE-HUERT possèdent une licence avec cachet mutation avec un cachet mutation hors période.

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de A.S. VEZERONCE-HUERT pour en reporter le bénéfice au club de VALMONTOISE.

VALMONTOISE qualifié pour le tour prochain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

TRESORERIE NON A JOUR AU 15 AVRIL 2022

Article 17 – Règlement financier 17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Avril 2022

533035 VILLENEUVE AJA

535244 BEAUVOIR US

547135 POISAT AC



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 19 AVRIL 2022 à 14h00

Procès-Verbal N°553

Président : Michel Vachetta

Présents: Michel Vachetta, Annie Brault, Mathieu Saubin.

Excusés : Bernard Buosi, Gérard Bouat, Dan Marchal, Daniel Guillard, Amar Remli.

U10 / U11

Dernier Rappel : Le club recevant doit fournir la feuille de plateau imprimée, à télécharger sur le site du District. Cette feuille de plateau doit être retournée au district ou scannée. L'absence de retour de celle-ci fera l'objet d'une amende au club recevant

Responsable Mathieu SAUBIN 06.29.73.68.65

U13

D3 Poule E : CHIRENS 1 / ROCLAIX 1 est reprogrammé le 28/05

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15

La programmation des matchs en retard a été effectué.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

La programmation des matchs en retard a été effectué.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

La programmation des matchs en retard a été effectué.

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS

La journée du 02 Avril 2022 est reportée au 15 Mai 22.

Les matchs de coupe (quart de finale) du 15 Mai sont reportés au 26 Mai 22.

Les demi-finales se joueront le week-end de Pentecôte.

Les modifications ont été faites sur le site du district

Responsable Michel Vachetta 06.25.25.31.32.

VETERANS

Demi-finale de coupe le Vendredi 13 Mai 2022

Responsable : Amar REMLI

Le président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie BRAULT

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 29 avril 2022 au lundi 2 mai 2022

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

dimanche 1 mai 2022

Match Seniors R3

GF38 3/AS VER SAU à 15h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 30 avril 2022

Match U18F

FC2A/US BEAUREPAIRE à 14h00

Match U17 D3

FC2A 2/FC ST MARTIN D'URIAGE à 16h00

dimanche 1 mai 2022

Match Seniors D5

FC2A 2/US ABBAYE à 15h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 30 avril 2022

Match U20 D2

AJA VILLENEUVE/FC VALLÉE DU GUIERS à 18h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 30 avril 2022

Match U15 D2

US ABBAYE/AJA VILLENEUVE à 14h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 30 avril 2022

Match U13 Critérium Régional

GF38/FC DOMTAC à 15h00

lundi 2 mai 2022

Match Foot Entreprise à 11

GSE/ASPTT 2 à 20h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 30 avril 2022

Match U16 R1

GF38/LYON LA DUCHÈRE 2 à 15h00

Match U20 D1
FC2A/FC SEYSSINS à 17h30

dimanche 1 mai 2022

Match U18 R2
GF38 2/AS MISERIEUX TRÉVOUX à 13h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 30 avril 2022

Match U15 D3
FC MISTRAL/FC2A 2 à 14h00

Match U17 D1
USVO/FC SEYSSINS à 17h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 30 avril 2022

Match U18F à 8 D1
USVO/FC PAYS D'ALLEVARD à 14h00



COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 19 AVRIL 2022

Procès-Verbal N°553

Présents : Mr. M. VACHETTA, J. DA CUNHA VELOSO, F. NARDIN.

Courriers Arbitres :

Mr DOUSSON Thomas : Au titre de l'article 33-c des règlements du statut de l'arbitrage vous pouvez changer de club à la fin de la saison et représenter au statut de l'arbitrage un autre club pour la saison 2022/2023.

Mr KHAL Amenay : Au titre de l'article 33-c des règlements du statut de l'arbitrage vous pouvez changer de club à la fin de la saison et représenter au statut de l'arbitrage un autre club pour la saison 2022/2023.

Mr BRIOUA Nouredinne : La commission a reçu votre certificat médical de non pratique de sport du mois de Septembre 2021 à fin décembre 2021.

Pendant cette absence vous avez couvert votre club à raison de trois matchs par mois d'absence (au total 4x3 = 12 matchs).

A vous de faire le nécessaire pour arriver au mois de juin à 18 Matches minimum de matchs d'arbitrés.

Le Président
Michel VACHETTA



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 19 avril 2022

Procès-Verbal N°553

Président : Samuel BOURGEOIS

.....

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN AVRIL 2022

CFF1 DU 25 AVRIL AU 28 AVRIL 2022 A ST EGREVE

Liste des inscrits

Nom	Club
ADJUTO Matteo	A.C. SEYSSINET PARISET
AJETI Fidan	F.C. PONT DE CLAIX
BARON Luca	MOS3R FOOTBALL CLUB
BEN MOULOUD Lahcene	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
BOUMENAD Abdelkader	F.C. PONT DE CLAIX
CARIN Julien	ST SIMEON DE BRESSIEUX SP.
CHETOUANE Fares	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
DELHAUME Sylvain	VOUREY SP.
GHOMRASNI Mohamed	MOS3R FOOTBALL CLUB Excusé
GIROUD GARAMPON Matteo	U.S. LA MURETTE
HARKOU Amir	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
KARABORKLU Efe	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
KOCH Johanna	F.C. MOIRANS
LANGLET Theo	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
LE COVEC Diego	O, D'HUEZ
LEGALLE Clara	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT Excusé
MONFORT Leo	F.C. MOIRANS
MONGELLI Eros	ENT.S. DU RAGHAIS Excusé
NGUYEN Johan	MOS3R FOOTBALL CLUB
OUAZENE Safouane	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
PEREIRA Ruben	ENT.S. DU RAGHAIS Excusé
REJEB Amine	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT Excusé
RODRIGUES Anthony	F.C. MOIRANS
ROLLAND Maxime	U.S. LA MURETTE
SERMET Quentin	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT Excusé

SOUISSI Mehdi
TOUZEL Xavier
VALLIN Jérémy
VILLALOBOS LATORRE Richard
VILLALPANDO DEL VILL Matias
VILLARD Anthony

A.C. SEYSSINET PARISET
C.A. GONCELIN
US DOLOMIEU
A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
F.C. ALLOBROGES ASAFIA
U.S. LA MURETTE

Liste attente :

TLIBA Ferial
CYPRIENNE Géraud
ANTONOFF Charlotte

INFO : LA FORMATION SUIVANTE EST ANNULEE

Module U9 MINEURS Du 19 au 20 avril 2022

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN MAI 2022

**CERTIFICATION CFF3 DU 4 MAI 2022
BEAUREPAIRE**

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
ANSELME Gabriel	F.C. VALLEE BLEUE
BEAULE Anthony	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ OU CANDIDAT ?
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BERTHOLAT Fabien	U.S. REVENTINOISE
BLILI Bilel	LA MURETTE
CHAUVIN JACQUIN Maxime	A.S.L. ST CASSIEN
CHOLLIER Simon	FARAMANS
DE ALMEIDA PEREIRA Alixian	A.S. ST ANDRE LE GAZ
FAURE Benoit	U.S. CORBELIN
FLORINDO BAPTISTA Charly	A.S. ST LATTIER
GAYET Johann	A. S. DE DOMARIN
GUERRAICHE Ghoulème	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
HACHANI Habib	F.C. SEYSSINS
HAIRABEDIAN Julien	NOYAREY
JOLY Jean Christophe	U.S. RUY MONTCEAU
JOURNET Guillaume	A.S.L. ST CASSIEN
JUBAN Quentin	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
LEBLANC Stephane	U.S. BEAUREPAIROISE
MALDERA Patrick	F.C. SEYSSINS
MARCOZ Martin	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
MARQUISIO Fabrice	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
MUREDDU Jawad	A.S. CESSIEU
PAUZIN Hugo	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
PECOUD Nicolas	U. S. CREYS-MORESTEL
PETIT Lucas	F.C. VAREZE
RABATEL Alexis	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
SING Alain	U. S. CREYS-MORESTEL

TRULES Michel
VAILLANT Patrick
VANSPRANGHE Jeremy
VICARIO Fabien

A. S. DE DOMARIN
U.S. REVENTINOISE
F.C. VAREZE
FARAMANS

Liste d'attente :

CHIHAI Ghaith
ZEGHDANE Oualid

**CERTIFICATION CFF1 DU 18 MAI 2022
STADE D'AOSTE**

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
AIT IZEM Fatiha	SAINT MARTIN D HERES F. C.
BEC Gregory	A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BENGHEDFA Mouad (mineur)	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BOUCHER Thierry	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
CHABOCHE Gregory	GRENOBLE FOOT 38
DI MATTEO Vincent	ENT. FOOTBALL DES ETANGS
GHARBI Aymen	GRENOBLE FOOT 38
MONIN Loic (mineur)	VALLEE DU GUIERS F.C.
MONTET Julien	VALLEE DU GUIERS F.C.
MOREIRA Thomas	F.C. VALLEE BLEUE
MOREL Arnaud	U.S. LA MURETTE
N'GOALA MICKAËL	SPORTING NORD ISERE
PENALVER Antoine	VALLEE DU GUIERS F.C.
PICAUD Sarah	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
SCHAPMANN Jean Charles	VALLEE DU GUIERS F.C.
SENSRI Ismail	ENT.S. DU RACHAIS
TISSIER Orlando	U.S. DOLOMOISE
TOUCHET Francois	ISLE D'ABEAU F.C.
TOUIOUAR Abdoullah	DISTRICT
TREMOUREUX Thomas	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
VESSELA Luc	U.S. DOLOMOISE
YACOB Jalelle	ISLE D'ABEAU F.C. (excusé)
YNNA Jeremy	U.S. DOLOMOISE

ATTENTION

**En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux,
les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux
certifications**
